



Vincent Lagacé <vincent.lagace@ctroc.org>

Réponse QS - Demande d'engagement

Fabien Tremblay <fabien.tremblay@quebecsolidaire.net>
À : vincent.lagace@ctroc.org

21 septembre 2026 à 15 h 44

Bonjour,

J'espère que vous allez bien.

Je vous écris au nom de Québec solidaire, en réponse à la demande d'engagement que vous nous avez fait parvenir.

Voici les réponses de Québec solidaire :

Question 1

Quel engagement votre parti prend-il afin de résorber le manque à gagner du PSOC à la mission et selon quel échéancier entend-il le réaliser?

Un gouvernement solidaire garantira le financement à la mission des organismes communautaires et le bonifiera de 400 millions de dollars dès la première année de son mandat, puis augmentera graduellement jusqu'à atteindre 1 milliard de dollars lors de la quatrième année de son mandat.

Comment votre parti entend-il assurer une indexation adéquate des subventions versées aux organismes communautaires autonomes afin de tenir compte de l'évolution des coûts et de maintenir leur capacité d'action?

Un gouvernement solidaire indexera les sommes versées aux organismes communautaires autonomes afin d'éviter que leur capacité d'action soit amoindrie par l'augmentation des coûts sur le terrain.

Question 2

Comment votre parti s'engage-t-il à prioriser significativement les investissements pour l'ensemble des 3200 organismes en santé et services sociaux?

Pour Québec solidaire, les organismes communautaires font partie intégrante du filet social québécois. Par conséquent, ils se doivent d'être financés adéquatement. Tel que mentionné précédemment, un gouvernement solidaire bonifiera massivement l'enveloppe globale du financement à la mission des organismes communautaires. Les organismes en santé et services sociaux verront donc leurs moyens augmenter significativement sous un gouvernement de Québec solidaire.

Comment votre parti compte-t-il s'y prendre pour préserver une marge de manœuvre régionale, notamment pour la gestion du PSOC, dans le contexte de la centralisation de Santé Québec?

Un gouvernement solidaire décentralisera une partie des pouvoirs des mégastructures centralisatrices, comme Santé Québec, vers la prise de décision régionale. Il préservera et renforcera la gouvernance régionale du PSOC, comme Québec solidaire l'avait demandé dans le cadre des travaux sur le projet de loi

15. Ce faisant, il s'assurera que l'autonomie et la capacité d'action régionale des organismes seront préservées.

Question 3

Comment votre parti entend-il reconnaître et soutenir le rôle essentiel des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) et de leurs regroupements (TROC-ROC et CTROC) dans le filet social québécois, notamment par des engagements en matière de financement, d'autonomie et de participation aux décisions qui les concernent?

Québec solidaire entend reconnaître et soutenir le rôle essentiel des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux et de leurs regroupements par la garantie d'un financement à la mission ainsi que la bonification massive du soutien financier mentionné précédemment.

De plus, soutenir les différents acteurs de la société civile dans les changements sociaux et législatifs qui les concernent fait partie intégrante de l'ADN de Québec solidaire. C'est pourquoi un gouvernement solidaire s'assurera toujours de consulter, d'inclure et d'écouter les organismes dans la prise de décisions qui les concernent.

Comment votre parti compte-t-il reconnaître la société civile comme un partenaire incontournable de l'élaboration des politiques publiques et garantir sa participation en amont des décisions législatives et constitutionnelles?

Québec solidaire s'est vivement opposé aux dérives autoritaires du gouvernement de la CAQ, notamment son projet de loi 1, qu'il a bloqué à l'Assemblée nationale. Québec solidaire ancre plutôt sa vision de la démocratie dans la participation des citoyens et citoyennes aux choix de société. Nous reconnaissons donc l'importance des mouvements sociaux, communautaires et syndicaux, ainsi que les autres formes d'organisation des citoyennes et des citoyens. Ainsi, l'inclusion des acteurs concernés de la société civile ainsi que leur participation en amont dans les décisions législatives et constitutionnelles sera un

Plusieurs exemples dans notre plateforme témoignent de l'ouverture de Québec solidaire à inclure la société civile dans la prise de décision politique, notamment le processus d'indépendance articulé autour d'une assemblée citoyenne, la délégation des pouvoirs de consultation et de refus des projets industriels aux municipalités ou encore l'implantation de référendums d'initiative populaire.

Question 4

Quelles mesures concrètes votre parti propose-t-il pour garantir que la gestion du PSOC par Santé Québec respecte pleinement l'autonomie des organismes communautaires, notamment quant à leur mission, leurs priorités d'action et leurs modalités de reddition de comptes?

Tel que mentionné précédemment, un gouvernement de Québec solidaire décentralisera Santé Québec, notamment afin de garantir l'autonomie des organismes communautaires autonomes. Après consultation avec les acteurs du milieu, il légifèrera pour garantir et renforcer la gouvernance régionale du PSOC.

Comment votre parti entend-il éviter que les organismes communautaires soient utilisés principalement en fonction des priorités du réseau public de santé et de services sociaux, au détriment de leur mission propre?

Québec solidaire s'engage à respecter l'autonomie des organismes communautaires autonomes, à la fois sur le plan législatif et en garantissant des ressources suffisantes et indexées pour mener à bien leur mission propre. En ce qui concerne les priorités pour le réseau public de santé et des services sociaux, un gouvernement solidaire misera sur la bonification et la régionalisation de l'offre en créant jusqu'à 400 points

d'accès de services de première ligne, principalement via les CLSC. Ainsi, le communautaire et le réseau public accessible pourront se compléter, sans sacrifier l'autonomie du communautaire.

Question 5

Comment votre parti entend-il consulter et impliquer les organismes d'action communautaire autonome dans le cadre de la mise en place de la politique de première ligne, notamment en matière de prévention et de promotion de la santé?

Les organismes d'action communautaire autonome seront consultés et impliqués en amont, dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de première ligne d'un gouvernement solidaire. Face aux défis qu'amène le vieillissement de la population, un gouvernement solidaire assurera une pleine collaboration entre le réseau, les organismes et les familles afin de favoriser l'accès au maintien et aux soins à domicile.

Comment votre parti entend-il promouvoir une approche globale de la santé et des services sociaux axée sur la prévention plutôt que sur une logique principalement curative?

La prévention est au cœur de l'approche de Québec solidaire en matière de santé et de services sociaux. Un gouvernement solidaire entamera un grand virage vers la prévention dans de multiples secteurs, en favorisant les investissements en santé publique, en santé mentale, à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), en lutte contre les dépendances et en réduction des méfaits. De plus, les groupes communautaires seront une partie intégrante de ce filet social renouvelé. C'est pourquoi leur financement sera revu en conséquence.

Comment votre parti entend-il s'assurer que la politique de première ligne investisse durablement en prévention, plutôt que de miser uniquement sur la responsabilisation individuelle?

Tel que mentionné précédemment, un gouvernement solidaire misera sur un grand virage d'investissements à long terme en prévention plutôt que sur les solutions curatives à court terme. Ce virage vers la prévention sera bénéfique au portefeuille des Québécois et Québécoises, car chaque 1 \$ investi en prévention économise en moyenne 6 \$ au réseau de la santé.

Le soutien aux organismes communautaires s'inscrit également dans ce virage vers la prévention.

Enfin, les conditions de vie d'une personne affectent directement sa santé. Les mesures proposées par un gouvernement solidaire concernant les logements sociaux, le salaire minimum et l'augmentation du revenu des personnes en situation de pauvreté auront un impact direct sur la prévention des maladies, et donc sur le désengorgement du réseau de la santé et des services sociaux.

.

J'espère que cela répond à vos attentes.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions, des commentaires ou d'autres demandes à nous faire parvenir.

Passez une excellente journée,

Fabien Tremblay
Québec solidaire

